

2025

4 ÈME TRIMESTRE



# SAINT-JEOIRE

## INFORMATIONS



La rentrée de septembre ne nous incite pas à considérer que notre monde se soit stabilisé ou voyage vers plus d'empathie et de sérénité : situation internationale tendue et aléatoire, émaillée de drames humains, contexte national teinté d'irresponsabilités et d'égoïsmes souvent déconnecté de la réalité des territoires, imposant plus de contraintes budgétaires et normatives. Dans ce contexte, la commune, avec ses liens d'intercommunalité réfléchis, parfois négociés, reste un espace à dimension humaine (certes toujours perfectible), représentatif de nos valeurs de « bien-vivre ensemble » malgré les difficultés possibles de chacun. Ne pas vivre cloisonné, accueillir avec raison ceux qui viennent s'installer – ne serait ce que pour conserver les classes à l'école -, créer des liens en participant aux activités des associations, soutenir ceux dans la difficulté, aménager et entretenir notre territoire pour le bien du plus grand nombre.

La rentrée, celle des classes, est aussi un symbole, celui des enfants qui s'élancent avec joie, heureux de se retrouver, de partager et d'apprendre : bonne rentrée aux familles directement concernées, aux enseignants et équipes périscolaires, et avec le symbole « Bonne rentrée » à toutes et à tous les Saint-Jeoiriennes et Saint-Jeoiriens.

Pour le Conseil municipal,  
Le Maire, Jean-Marc LEOUTRE

**Vandalisme** : deux fois cet été, nous avons dû fermer les jeux d'eau pour permettre de réparer les détériorations constatées (vitrages de fenêtres cassés, obstruction des serrures du local technique, remplissage des canalisations par des graviers et de la terre...). Plaisir de casser ? Gamins insuffisamment surveillés ? Ceci entraîne une pénalisation de l'ensemble des utilisateurs normaux et des dépenses supplémentaires. Plainte et enquête en cours.

### HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

LUNDI de 14H à 19H  
MERCREDI de 9H à 12H  
VENDREDI de 14H à 18H

### MAIRIE

215 Chemin des Frasses  
73190 Saint-Jeoire-Prieuré  
04.79.28.04.22

mairie.stjeoire.prieure@wanadoo.fr  
www.saintjeoireprieure.fr

*Pour rencontrer M le Maire :  
Prendre contact avec le secrétariat  
de mairie*

# Démarches

## RENOUVELLEMENT DES PIÈCES D'IDENTITÉ

Dans notre canton, une seule commune, La Ravoire, a été équipée par la préfecture pour enregistrer et traiter les dossiers de demande de titres d'identité (carte nationale d'identité ou passeport). Afin d'optimiser le service, il est recommandé aux habitants qui souhaitent renouveler leurs titres d'identité de se rendre en mairie de Saint-Jeoire-Prieuré afin de vérifier le dossier de demande avant de prendre rendez-vous avec la mairie de La Ravoire (04.79.72.52.00) ou sur leur site internet.

Vous pouvez débiter votre dossier de demande de titre d'identité en effectuant une pré-demande en ligne: <http://predemande-cni-ants.gouv.fr>

Depuis le 02 août 2021, les nouvelles cartes d'identités, de la taille d'une carte bancaire, sont déployées partout en France. Leur durée de validité est désormais de 10 ans (contre 15 ans pour les cartes d'identité délivrées depuis le 01/01/2014).

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES POUR VOTER INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Depuis le 1er janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales ont évolué. Les inscriptions sont désormais possibles jusqu'à 6 semaines avant un scrutin.

**Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Pour participer à ce scrutin, la date limite pour vous inscrire est le 06/02/2026.**

Vous vous êtes récemment installés sur la commune et vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur la liste électorale de la commune, il suffit pour cela de vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...) ou sur internet à l'adresse suivante:

[www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/N47](http://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/N47).

Nous remercions les électeurs qui auraient changé d'adresse au sein de Saint-Jeoire-Prieuré de transmettre à la mairie leur nouvelle adresse.

Rappel: Pour voter, la présentation d'une pièce d'identité avec photo est obligatoire (carte nationale d'identité, passeport, ...).

Attention compte tenu de l'intégration des listes dans les fichiers nationaux, la vérification des inscriptions et des erreurs éventuelles incombent maintenant à chaque électeur ([www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788)).

## VOUS AVEZ 16 ANS CETTE ANNEE ?

**Vous êtes une fille ou un garçon né(e) en 2009?** Dès que vous fêtez vos 16 ans, venez vous faire recenser en mairie muni des pièces suivantes :

- ▶ Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- ▶ Livret de famille
- ▶ Justificatif de domicile



# Commune

## L'ACTUALITE DES TRAVAUX

### Travaux Chemin des Frasses.

Les travaux de mise en forme de la section du Chemin des Frasses comprise entre le Chemin de Rosset et le Chemin de Lachat ont avancé pendant l'été. Les travaux d'enrobés sont prévus la semaine du 15 septembre sauf contraintes techniques ou météorologiques.

### Travaux Chemin de Lachat.

Pour renforcer le réseau électrique et alimenter les nouveaux lotissements créés au Hameau de Lachat (Chemin du Verger pour le lotissement déjà viabilisé), Enedis va entreprendre des travaux principalement Chemin de Lachat à partir du 06 octobre 2025. Ces travaux entraîneront également des perturbations ponctuelles jusqu'au Chemin de l'Alouette.

### Restauration de l'église.

La réunion de lancement de chantier pour les 4 premiers lots :

- 1- Maçonnerie - Pierre de taille - Installation de chantier
- 2- Charpente
- 3- Couvertures
- 4- Vitraux - Serrurerie

a eu lieu début septembre.

Pour ce chantier, la commune compte sur le soutien financier significatif de l'Etat (DRAC), du Conseil départemental de la Savoie et du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes : condition pour réaliser le projet.

Le chantier débutera début octobre, interdisant l'accès à l'église pendant la durée du chantier estimée à 2.5 ans. Pendant la durée du chantier, les cloches seront arrêtées et l'accès au cimetière coté église sera réglementé.

Pour ceux et celles qui souhaitent visiter l'église avant les travaux, une visite est programmée dimanche 28 septembre à 10h30 (visite limitée à 40 personnes).



### Cartographie du réseau d'éclairage public.

La commune a mandaté une entreprise qui va géoréférencer le réseau d'éclairage public à partir du mois d'octobre. Pendant cette intervention, l'entreprise pourra être amenée à allumer l'éclairage en plein jour et accéder aux compteurs des éclairages.

## BIEN VIVRE ENSEMBLE : RAPPEL DES REGLES

Afin que chacun puisse profiter de son jardin tout en respectant les autres, voici, comme tous les ans, un petit rappel des précautions à prendre concernant...

... **les tondeuses** : un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation de ces engins :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

... **Brûlages divers** : il est interdit de brûler...Au-delà des sanctions (PV de gendarmerie et amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à 450€) ceci relève du bon sens et du respect du voisinage comme de notre environnement.

... **Chiens** : Merveilleux animal de compagnie MAIS OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU MAITRE :

- mon chien je ne le laisse pas divaguer,
  - d'une laisse voire d'une muselière je l'équiperai,
  - sur les terrains de jeux je ne l'emmènerai pas,
  - de ses aboiements les voisins je protégerai,
  - ses excréments je ramasserai,
- Merci et bravo à ceux qui le pratiquent déjà régulièrement

... **les aires à conteneurs semi-enterrés** : nous vous rappelons qu'aucun déchet ne doit être déposé à côté des conteneurs, les encombrants (gros cartons, mobilier, canapés...) et les déchets verts **doivent être portés en déchetterie (La Ravoire)**.

Rappel horaires d'ouverture de la déchetterie de la Ravoire (1137 route d'Apremont) :

	MATIN (Lundi au samedi)	APRÈS-MIDI (Lundi au samedi)
HIVER 1er oct. au 31 mars	8h30/12h	14h/17h30
ÉTÉ 1er avril au 30 sept.	8h30/12h	14h/18h
Dimanches et jours fériés	8h30/12h	Fermé
Fermetures exceptionnelles	25 déc., 1er janvier et 1er mai	

Pour rappel, Grand Chambéry propose la mise à disposition d'un **broyeur à végétaux** (diamètre maxi : 80mm). Le broyage consiste à réduire sous forme de copeaux les végétaux issus de la taille et de l'élagage. Ces copeaux pourront être utilisés directement dans votre jardin, évitant ainsi des déplacements en déchetterie.



La commune bénéficie du broyeur une quinzaine de jours en alternance avec les communes de Challes-les-Eaux et Saint Baldoph.

Pour bénéficier du broyeur vous devez vous présenter en mairie avec :

- Pièce d'identité,
- Justificatif de domicile,
- Chèque de caution de 1000€.

## Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Début 2025, les services de la Préfecture de la Savoie ont identifié le secteur du massif forestier du Mont Saint Michel sur une carte d'aléa vis-à-vis du risque incendie. La commune limitrophe, notamment sur le secteur de la Boisserette, à ce massif forestier doit répondre aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).



Le débroussaillage consiste à éliminer les végétaux inflammables aux abords des constructions. Cela inclut l'enlèvement des herbes sèches, des branches basses et des sous-bois denses. Chaque propriétaire, situé dans un périmètre d'environ 200 m aux abords du massif du Mont Saint Michel est tenu de respecter ces obligations. L'objectif est de créer une zone tampon autour des habitations pour les protéger.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur classement à risque incendie du massif forestier du Mont Saint Michel. Puis un arrêté portant règlement permanent du débroussaillage devra être édicté par Madame la Préfète de Savoie.

### Obligations d'entretien et d'élagage

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparative.

### Les plantations le long des voies publiques

Qu'il s'agisse d'une voie communale ou d'une route départementale, les arbres, arbustes ou arbrisseaux doivent être plantés de façon à pouvoir les entretenir et ne pas gêner la visibilité des lieux ou l'usage du domaine public. L'entretien est à la charge des propriétaires riverains dont la responsabilité est engagée en cas d'accident ou de chutes de branches.

### Frelons asiatiques

L'été et le début de l'automne est la période propice à la destruction des nids. Grâce aux signalements citoyens auprès de la mairie ou sur le site [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr),

2 nids ont été détruits en 2024 (0 en 2023) sur la commune, grâce à l'intervention d'un professionnel spécialisé (Au niveau du département de la Savoie évolution de 78 nids en 2021 à 1 963 en 2024).

Le frelon asiatique est accusé de participer à la destruction des abeilles et autres insectes pollinisateurs, ce qui a une énorme conséquence sur la biodiversité.

Il se nourrit de nombreux insectes comme les araignées, les papillons, les chenilles ou les mouches. Cependant, il est le principal prédateur des abeilles qui compose près de 45% de son régime alimentaire.

Il est classé dans les dangers sanitaires de deuxième catégorie pour les espèces animales.

### Réglementation des usages de l'eau

Une partie du département de la Savoie dont Saint-Jeoire-Prieuré est concernée par une Alerte Sécheresse.

Avec [vigieau.gouv.fr](http://vigieau.gouv.fr), restez informés sur la situation locale de la sécheresse et adoptez les gestes les plus appropriés.

# Solidarité

## Réunion Mutuelle Entrenous

En juin 2025, le conseil municipal a délibéré en faveur d'un partenariat avec la mutuelle Entrenous, mutuelle savoyarde de proximité, dont le siège social est basé à Chambéry.

Cet organisme à but non lucratif a pour mission de garantir à ses adhérents l'accès à une protection sociale complémentaire de qualité, pour une prise en charge optimale de leurs frais de santé.

Grâce à ce partenariat, les habitants de Saint-Jeoire-Prieuré, ainsi que les personnes qui justifient d'une activité professionnelle sur la commune, peuvent accéder à des offres de complémentaire santé attractives, sans questionnaire médical. Un large choix est proposé, parmi 7 niveaux de garantie, à tarifs maîtrisés. Les garanties sont modulables au sein d'un même foyer, sans aucune limite d'âge.

L'offre « Mutualiste » en complémentaire Santé Mutuelle Communale de la mutuelle Entrenous s'adresse indifféremment à tous les 0-99 ans, qu'ils soient Jeunes (avec ou sans emploi), Etudiants, en Couple, Célibataires, Familles ou Séniors, ainsi qu'à tous les travailleurs non-salariés (agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, auto-entrepreneurs...).

**Une réunion de présentation aura lieu lundi 13 octobre à 18h en mairie.**

Des permanences auront lieu en mairie de 14h00 à 17h00 :

les vendredis :

17 et 31 octobre

14 et 28 novembre

12 décembre

Pour vous renseigner et prendre rendez-vous, merci d'appeler le 09.69.39.73.38.

# AGENDA

**Samedi 20 septembre 2025 de 9h à 12h30 et de 13h15 à 15h :** Déchetterie mobile sur le parking de la salle des fêtes.

**Dimanche 28 Septembre à 10h30 :** Visite de l'église (limitée à 40 personnes)

**Lundi 13 octobre à 18h à la mairie :** Réunion de présentation de la Mutuelle Entrenous

**Mardi 30 décembre 2025 de 16h30 à 19h30 :** Don du sang à la salle des fêtes.

Bravo aux 55 donateurs du mois d'août : à refaire !

# Enfance/Jeunesse

## RENTREE SEPTEMBRE 2025

164 élèves ont fait leur rentrée au groupe scolaire répartis dans 7 classes de la petite section maternelle au CM2.

Début juillet, la mairie a remercié et salué le travail de Mme Valérie Buffet, directrice du groupe scolaire, qui après 21 ans dans notre commune prend une nouvelle orientation professionnelle.

C'est Mme Peggy Laloux qui la remplace à partir de cette nouvelle année scolaire.

## ASSOCIATION MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (AMEJ) DU CANTON DE LA RAVOIRE



Renseignements : tél 04 57 36 04 18 du lundi au vendredi de 14h à 17h ou sur leur site : [www.amej.info](http://www.amej.info)

Les inscriptions se font au siège de l'AMEJ, 3 Allée des Comtes de Savoie à Barberaz

- Accueil en centre de loisirs de 3 à 12 ans

- Proposition de stages et organisation de séjours pendant les périodes de vacances.

## SI JEUNESSE DU CANTON DE LA RAVOIRE



Les animateurs du service jeunesse proposent :

1. Des animations de loisirs

-Accueil de loisirs 11 / 17 ans : programme d'activités « co-construit » avec les jeunes et proposé sur les périodes de vacances (activités manuelles, culturelles, sportives, mini-séjours...).

2. Un accompagnement vers le monde professionnel  
Bourse BAFA / Dispositif 1er job

Bureau du S.I.V.U. EJAV du canton de La Ravoire Salle Galopaz, place de l'église 73490 LA RAVOIRE Tél : 04.79.60.04.63.

Site

Internet :

<https://sijeunesselaravoire.org/>

